



Nos conseils pour voyager l'esprit tranquille

## AVANT DE PARTIR

### ● INFORMEZ-VOUS



[douane.gouv.fr](http://douane.gouv.fr)



@douane\_france



Douane Française  
iOS/Android Web App  
[douanefrance.mobi](http://douanefrance.mobi)

ou

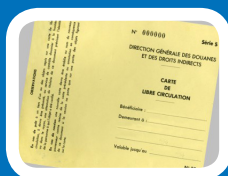


INFOS DOUANE SERVICE

**0811 20 44 44**

Service 0,06 €/mn + prix appel

[ids@douane.finances.gouv.fr](mailto:ids@douane.finances.gouv.fr)



DEMANDEZ UNE CARTE DE LIBRE CIRCULATION\*,  
PASSEPORT DE VOS OBJETS PERSONNELS

Ordinateur

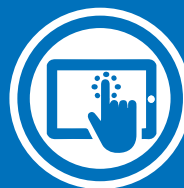
Tablette

Appareil photo

Caméscope

Bijoux

etc.



\* établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous

\* sur présentation des objets et des justificatifs (factures, certificats de garantie, ...)

# PASSER LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



## ● SI VOUS VOYAGEZ AVEC 10 000 € OU +

Déclarez à la douane  
les sommes, titres ou valeurs  
égaux ou supérieurs à

**10 000 €**



## ● LES MARCHANDISES **INTERDITES**



Drogues



Contrefaçons



Espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction



## COMMENT RECONNAÎTRE UNE CONTREFAÇON ?

1. Privilégier les lieux de vente officiels
2. Être attentif à la qualité d'ensemble du produit
3. Se méfier des prix bas
4. Examiner l'étiquette et l'apposition des logos
5. Vérifier la qualité de l'emballage

## ● LES MARCHANDISES SOUMISES À **RESTRICTION\***



Médicaments



Denrées alimentaires  
(poisson, lait, ...)



Animal de  
compagnie



Armes



Oeuvres d'art

\* Renseignez-vous auprès de la douane.

# À VOTRE RETOUR



DÉCLAREZ À LA DOUANE LES MARCHANDISES ACHETÉES À L'ÉTRANGER



LES MARCHANDISES

**INTERDITES**



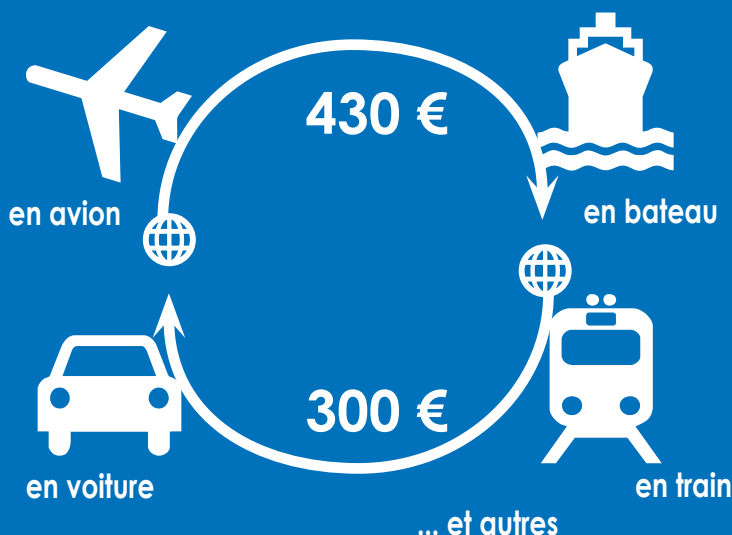
et



RESPECTEZ LES FRANCHISES

● Retour d'un pays non membre de l'UE\*

## ● FRANCHISES EN VALEUR



150 €

Enfants (- de 15 ans)

tous moyens de transport

## ● FRANCHISES EN QUANTITÉS



Cigarettes ► 200  
ou  
Cigarillos ► 100  
ou  
Cigares ► 50  
ou  
Tabac à fumer ► 250 g



Alcools

- 1 l si + 22°  
ou  
- 2 l si - 22°

et Vin ► 4 l

et Bière ► 16 l

\* Les voyageurs de moins de 17 ans sont exclus de ces franchises.



Vous avez le droit de détenir des quantités\* correspondant à votre consommation personnelle, dont les niveaux indicatifs, par voyageur\*\*, sont les suivants :



Cigarettes	▶	800	(4 cartouches)
et Cigarillos	▶	400	
et Cigares	▶	200	
et Tabac à fumer	▶	1 kg	



Alcools et spiritueux (whisky, gin, vodka, etc.)	▶	10 l	
et Produit intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.)	▶	20 l	
et Vin	▶	90 l	(dont 60 l maxi de vin mousseux)
et Bière	▶	110 l	

\* transportées par vous-même.

\*\* les voyageurs de moins de 18 ans sont exclus de ces franchises.